



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2000
Français
Original: chinois et russe

Cinquante-cinquième session

Point 74 de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Lettre datée du 1er août 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration conjointe des Présidents de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie sur la défense contre les missiles, signée à Beijing le 18 juillet 2000 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Wang Yingfan**

Le Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Guennadi M. **Gatilov**

* A/55/150.

Annexe à la lettre datée du 1er août 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration conjointe des Présidents de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie sur la défense contre les missiles

Les Présidents de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie déclarent ce qui suit :

L'évolution de la situation internationale a pleinement montré la justesse des analyses et des conclusions sur la question de la défense contre les missiles qui figurent dans la déclaration conjointe intitulée « Les relations entre la Chine et la Russie au tournant du siècle » (publiée à leur sommet du 23 novembre 1998), dans le communiqué de presse sino-russe sur les consultations sur les questions concernant le Traité ABM (14 avril 1999) et dans la « déclaration conjointe Chine-Russie » publiée lors de leur sommet du 10 décembre 1999.

Le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques (ci-après désigné Traité ABM) demeure la pierre angulaire de la stabilité stratégique et de la sécurité au niveau international, et est à la base d'une série d'accords internationaux importants visant à réduire et à limiter les armements stratégiques offensifs et à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Il est donc essentiel de préserver le Traité ABM et d'en respecter strictement les dispositions.

À cet égard, le programme élaboré par les États-Unis d'Amérique pour créer un système national de défense contre les missiles, prohibé en vertu du Traité ABM, est gravement préoccupant. La Chine et la Russie considèrent que ce programme vise essentiellement à obtenir une supériorité unilatérale dans le domaine militaire et dans celui de la sécurité. S'il était exécuté, ce programme aurait les conséquences négatives les plus graves sur la sécurité non seulement de la Russie, de la Chine et des autres pays, mais aussi sur celle des États-Unis eux-mêmes et sur la stabilité stratégique au niveau international. Aussi la Russie et la Chine s'opposent-elles résolument à ce plan.

La destruction du Traité ABM déclencherait une nouvelle course aux armements et inverserait les tendances positives apparues dans la politique mondiale depuis la fin de la guerre froide, ce qui, manifestement, ne correspond aux intérêts fondamentaux d'aucun pays

du monde. Les États qui préconiseront la modification de ce traité fondamental du point de vue de la réduction des armements porteront l'entière responsabilité de cette atteinte à la stabilité et à la sécurité internationales, et de toutes les conséquences qui pourraient en découler.

L'analyse de la situation internationale actuelle a montré qu'il est totalement injustifié d'utiliser l'argument de ce qu'il est convenu d'appeler la menace missilière que feraient planer certains pays pour demander la modification du Traité ABM. Les propositions tendant à « adapter » ce Traité ne visent en fait qu'à dissimuler une tentative faite pour en violer les dispositions. Vouloir modifier le texte du Traité ABM revient à en affaiblir les dispositions, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences négatives. Dans la situation stratégique actuelle, il importe tout particulièrement de préserver l'intégrité et la validité du Traité ABM.

Ce n'est pas en mettant au rebut le Traité ABM que l'on pourra relever les nouveaux défis que pose la sécurité internationale, maintenir la paix dans le monde et défendre les intérêts légitimes en matière de sécurité de tous les États. Pour y parvenir, il faut promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre politique international juste et rationnel, en finir avec les méthodes politiques fondées sur la force et l'usage démesuré de la force armée dans les affaires internationales, et renforcer encore la sécurité régionale et internationale. Parallèlement, il est indispensable que la Russie et les États-Unis poursuivent et approfondissent le processus de réduction des armements stratégiques offensifs en respectant scrupuleusement les dispositions du Traité ABM, avant d'inviter, au moment opportun, d'autres États dotés d'armes nucléaires à participer à ce processus. Il est indispensable d'intensifier, en utilisant des moyens politiques, juridiques et diplomatiques, les efforts déployés au niveau international pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, d'étudier la possibilité d'élaborer progressivement un système de contrôle mondial de la non-prolifération des missiles et des technologies mis-

silières, ainsi que d'organiser une concertation et une coopération élargies et non discriminatoires dans ce domaine.

La défense non stratégique contre les missiles et la coopération internationale dans ce domaine, sans être proscrites par le Traité ABM, ne devraient pas porter préjudice aux intérêts des autres pays en matière de sécurité, aboutir à la création et au renforcement de blocs militaires et politiques fermés, ni affaiblir la stabilité et la sécurité mondiales et régionales. Partant de ce point de vue, la Chine et la Russie se déclarent gravement préoccupées par le fait que certains pays prévoient de déployer dans la région de l'Asie et du Pacifique un tel système de défense non stratégique contre les missiles, qui aura les conséquences négatives susmentionnées. L'intégration de Taiwan sous quelque forme que ce soit dans des systèmes de défense contre les missiles mis en place par des États étrangers est inacceptable, car elle porterait un coup sérieux à la stabilité de la région.

La résolution que l'Assemblée générale a adoptée à sa cinquante-quatrième session sur la préservation et le respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques revêt une importance essentielle. La Chine et la Russie engagent la communauté internationale à continuer de manifester sa profonde préoccupation devant la volonté de certains États de hâter la mise au point de systèmes de défense contre les missiles, qui pourraient détruire l'équilibre stratégique et la stabilité au niveau international, et d'adopter des mesures permettant d'éviter que les choses ne prennent cette tournure dangereuse.

La coopération entre la Chine et la Russie en ce qui concerne le maintien de l'équilibre stratégique et de la stabilité au niveau international a été satisfaisante. Faisant fond sur un partenariat et une coopération stratégique basés sur l'égalité et la confiance, les deux pays continueront de coopérer étroitement sur les questions susmentionnées et renforceront, dans le cadre de leurs obligations internationales, leur coopération

dans d'autres domaines connexes, de façon à maintenir leur propre sécurité et la sécurité régionale et mondiale.

Le Président de la
République populaire
de Chine
(Signé) Jiang **Zemin**

Le Président de la
Fédération
de Russie
(Signé) Vladimir V. **Poutine**

Fait à Beijing, le 18 juillet 2000.